

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1956-1957

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Mercredi 22 mai 1957. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — Au cours d'une brève séance, la commission a, en raison de la crise ministérielle, reporté l'examen pour avis du projet de loi concernant certaines dispositions fiscales et décidé de participer aux prochains travaux d'études de la Région économique d'Alger.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Jeudi 23 mai 1957. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Carcassonne sur le projet de loi (n° 612, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, déclarant sans effet sur une société régie par la loi française, les dispositions d'une loi étrangère. Le rapport, favorable à l'adoption du projet, après avoir donné lieu à un échange de vues entre M. Marius Moutet, le rapporteur et le président, a été adopté à l'unanimité.

La commission a ensuite désigné, également à l'unanimité, M. Carcassonne comme rapporteur officieux du projet de loi (n° 4676, A. N., 3^e législature), tendant à la ratification du traité instituant la Communauté économique européenne.

AGRICULTURE

Mercredi 22 mai 1957. — *Présidence de M. Restat, président.* — La commission a désigné :

— M. Suran, rapporteur de la proposition de résolution (n° 592, session 1956-1957) de M. Garessus, tendant à inviter le Gouvernement à exonérer le vaccin antiaphteux de la taxe à la valeur ajoutée et de la taxe spéciale temporaire de compensation ;

— M. Doussot, rapporteur de la proposition de résolution (n° 626, session 1956-1957) de M. Cuif, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer aux exploitants la main-d'œuvre indispensable aux travaux agricoles et forestiers, notamment par le maintien à la terre des travailleurs agricoles d'origine étrangère ;

— M. Cuif, rapporteur de la proposition de résolution (n° 614, session 1956-1957) de M. Paumelle, tendant à inviter le Gouvernement à prendre certaines mesures de défense de nos agriculteurs ;

— M. Brettes, rapporteur des propositions de résolution : (N° 647, session 1956-1957) de M. Brégère, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour venir en aide

à tous les exploitants agricoles et notamment à ceux du département de la Dordogne, victime des gelées du mois d'avril et des 6 et 7 mai 1957 ;

(N° 649, session 1956-1957) de M. Courrière, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations du département de l'Aude, victimes des orages de grêle et des gelées des mois d'avril et de mai 1957 ;

(N° 650, session 1956-1957) de M. David, tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les agriculteurs victimes des gelées du 7 mai 1957 ;

(N° 654, session 1956-1957) de M. Marignan, tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures afin que puissent être indemnisés les exploitants agricoles des Bouches-du-Rhône dont les récoltes ont été partiellement ou totalement détruites par les gelées du début mai 1957 ;

(N° 678, session 1956-1957) de M. Doussot et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide exceptionnelle aux viticulteurs du Cher et de la Nièvre, victimes des gelées ;

(N° 679, session 1956-1957) de M. Delpuech, tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les agriculteurs et viticulteurs victimes des gelées du 7 mai 1957 ;

(N° 680, session 1956-1957) de M. Brettes et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations du département de la Gironde, victimes des gelées des mois d'avril et mai 1957 ;

— M. Repiquet, rapporteur de la proposition de loi (n° 656, session 1956-1957) dont il est l'auteur, relative à l'introduction du fonds forestier national dans le département de la Réunion.

La commission a, par ailleurs, décidé de demander que soit renvoyée au fond à la commission des boissons, la proposition de loi (n° 648, session 1956-1957) de M. Marignan tendant à permettre à tous les viticulteurs sinistrés à la suite des gelées de février 1956 de bénéficier des dispositions du décret n° 56-934 du 17 septembre 1956.

BOISSONS

Mercredi 22 mai 1957. — *Présidence de M. Georges Bernard, président.* — La commission a procédé à l'examen pour avis de la proposition de loi (n° 427, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article premier du Code des débits de boissons et des mesures de lutte contre l'alcoolisme (classification des boissons).

A la suite d'un échange de vues, la commission a décidé de proposer la reprise du texte adopté par l'Assemblée Nationale, dont la commission de la famille, de la population et de la santé publique demande le rejet.

M. Monichon, désigné comme rapporteur pour avis, a été chargé de défendre cette position.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 22 mai 1957. — *Présidence de M. René Dubois, président.* — La commission a adopté le rapport du Président Dubois sur la proposition de loi (n° 608, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale dans sa troisième lecture, relative aux concours de médecin des Hôpitaux de Paris et complétant l'article 730 du Code de la Santé publique.

Le président avait présenté un texte de conciliation basé sur deux points déjà admis par l'Assemblée Nationale au cours de sa seconde lecture :

1° N'admettre les mesures de réparation envisagées que pour les candidats qui avaient participé au concours cassé de 1949 ;

2° Fixer à 20 le nombre des postes mis à la disposition des candidats lésés.

Le président a proposé de répartir ces postes de la façon suivante :

- bi-admissibles non-forclos de 1949 : 3 places ;
- bi-admissibles forclos : 9 places ;
- mono-admissibles forclos : 8 places.

La commission a ensuite adopté le rapport de M. Jean Fournier sur la proposition de loi (n° 449, session 1956-1957), tendant à interdire la publicité pour tous travaux et soins dentaires. Le rapporteur a étendu l'interdiction envisagée à tous les modes de publicité.

M. Bonnefous a été désigné rapporteur de la proposition de loi (n° 608, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier le deuxième alinéa de l'article L 488 du Code de la santé publique, relatif aux masseurs kinésithérapeutes.

Enfin, la commission a décidé de demander le renvoi pour avis de la proposition de loi (n° 96, session 1956-1957), tendant à faire accorder le statut de pupilles de la Nation aux enfants algériens devenus orphelins depuis le 1^{er} octobre 1954 par suite des troubles, renvoyée pour le fond devant la commission des pensions et a désigné M. Jean Fournier, rapporteur pour avis.

FINANCES

Mardi 21 mai 1957. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a entendu M. Pellenc, rapporteur général, qui a présenté un exposé d'ensemble du projet de loi (n° 4969, Assemblée Nationale, 3^e législature) concernant certaines dispositions fiscales. Il a d'abord placé le projet dans son cadre : la situation économique et financière actuelle. Il a en particulier insisté sur l'inexistence des économies indispensables et critiqué les mesures fiscales contenues dans le projet, estimant que les dispositions envisagées conduisaient en fait à une aggravation certaine de la situation économique.

Mercredi 29 mai 1957. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a examiné le projet de loi (n° 692, session 1956-1957) tendant à approuver une convention conclue entre le Ministre des Affaires économiques et financières et le

Gouverneur de la Banque de France. M. le Rapporteur général a présenté le rapport et montré la nécessité de l'avance demandée à la Banque de France par la convention soumise à approbation. Il a insisté à nouveau sur la nécessité de promouvoir des réformes profondes et consenties par une opinion publique informée. Le projet de loi a été adopté sans modification, après les interventions notamment de MM. Coudé du Foresto, Roubert président, Berthoin, Walker et Armengaud.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mardi 21 mai 1957. — *Présidence de M. François Schleiter, président.* — La commission a poursuivi la discussion des rapports sur les décisions concernant les derniers décrets d'application de la loi-cadre outre-mer.

Elle a notamment approuvé les décrets portant institution de conseils de gouvernement et extension des Assemblées territoriales aux Comores et à la Côte française des Somalis (décisions n^{os} 638 et 632, session 1956-1957), ainsi que les textes concernant l'organisation des chemins de fer outre-mer, l'Office anti-acridien et les circonscriptions autonomes à Madagascar (décisions n^{os} 630, 643 et 628, session 1956-1957).

Elle a, d'autre part, désigné M. Castellani comme rapporteur de la proposition de loi (n^o 479, session 1956-1957), tendant à la création à Madagascar d'une Assemblée provinciale à Fort-Dauphin.

Mercredi 12 juin 1957. — *Présidence de M. Luc Durand-Réville, vice-président.* — Poursuivant l'examen du dernier train de décrets pris en application de la loi-cadre d'Outre-Mer, la commission a discuté les rapports de M. Durand-Réville sur les décisions (n^{os} 633 et 642, session 1956-1957) concernant les règles générales applicables aux marchés passés au nom des Territoires et le régime des substances minérales dans les Territoires d'Outre-Mer.

Après un échange de vues et différentes interventions, notamment de MM. Moutet, Ohlen, Razac, elle a approuvé les propositions de décision soumises par le rapporteur.

La commission a, d'autre part, décidé d'entendre M. Gérard Jacquet, Ministre de la France d'Outre-Mer, sur différents décrets encore soumis à son examen.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE,
DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Jeudi 23 mai 1957. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a adopté les rapports présentés par M. Enjalbert, sur :

— le projet de loi (n° 508, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au transport en Algérie des matières dangereuses ou infectes ;

— le projet de loi (n° 509, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux pouvoirs des contrôleurs du travail et de la main-d'œuvre en Algérie.

Puis, sur le rapport de M. Rogier, elle a successivement adopté les projets de loi :

— (n° 502, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la preuve du mariage contracté en Algérie suivant les règles du droit musulman ;

— (n° 506, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant l'ordonnance du 23 novembre 1944 relative à l'organisation de la justice musulmane en Algérie ;

— (n° 507, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, donnant force de loi aux dispositions pénales et de procédure pénale contenues dans les décisions n°s 49-019 et 53-032 de l'Assemblée algérienne et modifiant l'article 55 de la décision n° 49-019 précitée ;

— (n° 513, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, portant réforme, pour l'Algérie, du régime des tutelles et de l'absence en droit musulman.

Enfin, sur la suggestion de M. Delrieu, rapporteur du projet de loi (n° 503, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, portant création, à Alger, de deux nouvelles justices de paix

et, à Chéragas, d'une justice de paix à compétence étendue, la commission a accepté pour le deuxième alinéa de l'article 8 la rédaction suivante : « Elle comprend également la commune de Saint-Ferdinand, détachée du ressort de la justice de paix de Boufarik ».

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Judi 23 mai 1957. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a désigné son président comme rapporteur du projet de loi (n° 620, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à étendre aux conjoints et enfants mineurs des titulaires d'une rente, pension, retraite, allocation ou secours viager versés au titre d'un régime de sécurité sociale, le bénéfice de la réduction tarifaire de 30 % accordée sur les réseaux de la Société nationale des chemins de fer français.

Elle a également choisi la date du mercredi 5 juin 1957 pour la visite des usines de la Régie nationale Renault, à Flins et à Billancourt.

Judi 13 juin 1957. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a adopté les conclusions favorables du rapport de M. Jean Bertaud sur le projet de loi (n° 620, session 1956-1957) adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à étendre aux conjoints et enfants mineurs des titulaires d'une rente, pension, retraite, allocation ou d'un secours viager versés au titre d'un régime de sécurité sociale, le bénéfice de la réduction tarifaire de 30 % accordée sur les réseaux de la Société Nationale des Chemins de Fer français.

Le président a fait un bref compte rendu de la visite effectuée le mercredi 5 juin, par une délégation de la commission aux usines Renault de Flins et de Billancourt.

PRESSE, RADIO ET CINÉMA

Mercredi 22 mai 1957. — *Présidence de M. Robert Brizard, président.* — Après un échange de vues auquel ont pris part MM. Delpuech, Pezet et le président, la commission a adopté

l'avis de M. Georges Maurice sur la proposition de loi (n° 427, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article premier du Code des débits de boissons, favorable à l'adoption de la proposition de loi. Un amendement sera déposé au nom de la commission, tendant à reprendre ce texte dont le rejet avait été décidé par la commission de la famille.

La commission a désigné ensuite M. Ernest Pezet pour faire partie d'une commission mixte chargée d'examiner les projets intéressant la diffusion de la presse à l'étranger.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 23 mai 1957. — *Présidence de M. Bousch, président.* — La commission a désigné M. Pinchard comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 565, session 1956-1957) de M. Monichon, tendant à inviter le Gouvernement à compléter les dispositions du Code minier relatives à la redevance tréfoncière pour les gisements d'hydrocarbures liquides et gazeux.

Puis, elle a poursuivi l'examen du rapport de M. Lebreton sur la proposition de résolution (n° 149, session 1956-1957) de M. Capelle, tendant à demander au Gouvernement de mettre en œuvre une politique de pleine utilisation de tous les carburants de remplacement dont le territoire national peut disposer et, notamment, de cesser les exportations d'alcool. La commission a adopté les conclusions de son rapporteur tendant à l'adoption de la proposition de résolution suivante :

Le Conseil de la République invite le Gouvernement :

— à intensifier le développement des ressources énergétiques nationales et notamment la recherche pétrolière dans la Métropole ;

— à accroître la capacité de stockage des produits pétroliers dans la Métropole, notamment en facilitant la constitution de stocks chez certains consommateurs ;

— à mettre sur pied un plan de production de carburants de remplacement en prévision des périodes de pénurie ;

— à maintenir la prohibition d'exportations des alcools éthyliques édictée par le décret du 20 novembre 1956 prorogé par le décret du 7 mai 1957.

Enfin, la commission a commencé l'examen du rapport de M. de Villoutreys sur les propositions de résolution :

a) (n° 326, session 1956-1957) de M. Southon, tendant à inviter le Gouvernement à prévoir l'établissement d'un feeder reliant la région productrice du gaz de Lacq à la région industrielle du centre de la France qui deviendrait ainsi un point central de distribution dans le reste du pays ;

b) (n° 460, session 1956-1957) de M. Courrière, tendant à inviter le Gouvernement à prévoir l'établissement d'un feeder reliant les régions productrices de gaz naturel du Sud-Ouest de la France à la région méditerranéenne et à la vallée du Rhône.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Mardi 21 mai 1957. — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* — La commission a procédé à un examen rapide du projet de loi (n° 665, session 1956-1957), adopté avec modifications en deuxième lecture par l'Assemblée Nationale, tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs. Sur proposition du président, elle a décidé de maintenir comme rapporteurs M^{me} Thome-Patenôtre et M. Pisani.

M. Pisani a fait ressortir qu'un rapprochement très important avait eu lieu entre les textes votés par les deux assemblées et que les plus sérieuses divergences se localisaient dans les articles 3 *ter* 7, 10, 26, 37 et 42.

Mardi 28 mai 1957. — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* — La commission a entendu les conclusions de M^{me} Thome-Patenôtre et M. Pisani sur le projet de loi (n° 665, session 1956-1957), adopté avec modifications en deuxième lecture par l'Assemblée Nationale, tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs.

Dans un souci de conciliation et de rapidité, elle a décidé d'accepter une grande part des modifications apportées par l'Assemblée Nationale. Mais elle a chargé ses rapporteurs de reprendre ses précédentes conclusions concernant les articles 3 *ter* (financement), 7 (autorisation préalable dans la région parisienne), 10 (localisation de la contribution des entreprises), 18 A (aménagement

dans le cadre municipal et départemental), 24 (lotissements), 26 (expropriations), 34 *bis* (constructions provisoires), 35 (protection civile) et 42 (décrets d'application).

SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

Jeudi 23 mai 1957. — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — La commission a procédé à l'examen de la proposition de loi (n° 681, session 1956-1957), présentée avec demande de discussion immédiate par M. de Montalembert, relative à la suspension de certains délais prévus par l'article premier de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer.

A l'issue d'un bref échange de vues au cours duquel a été mise en lumière la nécessité de suspendre ces délais en raison des événements politiques actuels, le président a été chargé de rapporter favorablement le texte soumis à la commission.

COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER UNE DEMANDE EN AUTORISATION DE POURSUITES CONTRE UN MEMBRE DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE (n° 645, session 1956-1957).

Jeudi 23 mai 1957. — *Présidence de M. Georges Maurice, président d'âge.* — M. Georges Maurice, président d'âge, a été confirmé dans les fonctions de président. La commission a décidé de proposer le rejet de la demande en autorisation de poursuites et le président a été chargé de rapporter ces conclusions.